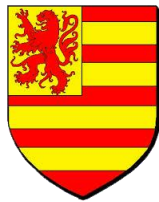


# MAIRIE DE LANTEUIL 19190 – LANTEUIL



TEL 05 55 85 51 14 FAX 05 55 85 58 87  
E-mail : [mairie.lanteuil@orange.fr](mailto:mairie.lanteuil@orange.fr)

## COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2018

Nombre de membres du Conseil Municipal		L'an deux mil dix huit, le quatre septembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire. <u>Date de convocation</u> : 10 août 2018 <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain GUIONIE, Albert LAURENT, Sylvie BOUSTIE, Jean-François VERLHAC, Sébastien CHABENAT, Julie BERNICAL, Alain VAUZOUR, Michèle COSTE, Patrice LARIVET et Alain PARIS, <u>Excusés</u> : Jacques MESTRE qui a donné procuration à Michèle COSTE et Murielle GAYE qui a donné procuration à Alain VAUZOUR. <u>Absents</u> : Karine BROUSSE et André DELPY <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT.
En exercice	15	
Présents	11	
Pour	11+2	
Contre	/	
Abstention	/	

### Objet : Zone de retournement Village de La Boudie

Chaque membre du Conseil, après avoir entendu l'exposé du contexte, des faits et de la situation du village de La Boudie par le représentant des co-signataires du courrier, reçu en mairie le 31 juillet 2018, par lequel la majorité des habitants expriment et souhaitent une zone de retournement, Monsieur Le Maire ouvre la séance et propose de créer une commission afin de négocier au mieux la possibilité de récupération de terrain pour une zone de retournement et faire le point avec le syndicat chargé de la collecte et du traitement des ordures ménagères (SIRTOM de Brive 19) des besoins pour les véhicules de service.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- la création d'une commission comprenant les élus suivants

Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire, Messieurs Alain Vauzour, Jean-François VERLHAC et Patrice LARIVET.

### Objet : Convention mutualisation dématérialisation des marchés publics Conseil Départemental de la Corrèze

Le sujet ayant été évoqué lors de la séance du 8 avril dernier, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, deux obligations s'imposent aux acheteurs publics et opérateurs économiques pour les marchés égaux ou supérieurs à 25 000.00 €. Ainsi toutes les communications et échanges d'informations devront être effectués par voie électronique et les candidatures et les offres devront obligatoirement être réceptionnées par cette voie. Cette obligation implique l'utilisation d'une plateforme de dématérialisation sur laquelle les dossiers de consultation seront gratuitement mis à disposition des opérateurs économiques et sur laquelle ces derniers devront obligatoirement déposer leur offre.

Ainsi, le Conseil Départemental propose un appui et la mise à disposition aux entités qui le souhaitent sa plateforme de dématérialisation dont le prestataire est la société « Achat Public ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter cette proposition de mutualisation avec l'appui des services du Conseil Départemental,

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à cette décision,
- Les crédits correspondants sont inscrits au BP 2018

**Objet : Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.**

Concernant le déploiement de la fibre optique à domicile, le syndicat mixte DORSAL a décidé en concertation avec le département de la Corrèze et la Communauté de Communes du Midi Corrèzien de construire une infrastructure publique de communications électroniques à très haut débit au sens de l'article L.1425-1 du C.G.C.T.

Le Syndicat Mixte DORSAL a mandaté la société AXIONE pour construire les infrastructures.

Aussi il convient de conventionner avec le Syndicat Mixte DORSAL et AXIONE l'installation, la gestion l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.

Après lecture des termes de la convention, le conseil Municipal décide d'accepter la convention.

**Objet : Règlement Garderie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'en application des nouveaux horaires de l'école il convient de modifier les horaires de la garderie, aussi Monsieur Le Maire présente le nouveau règlement en application des horaires fixés par le Conseil Municipal dans sa séance du 26 février 2018 - n° 2018 02 0008, validés par l'e DDEN par arrêté du 27 juin 2018.

A l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal décide :

- De modifier les horaires de garderie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document et effectuer toutes démarches pour mener à bien cette décision.

**Objet : Baie de brassage - devis AMEDIA**

Monsieur Le Maire informe le Conseil que suite à des soucis informatiques cet été, il a été suggéré d'installer une baie de brassage pour le matériel informatique de la Mairie. La société AMEDIA propose un devis pour un montant de 1012.00 €HT soit 1214.40 € TTC.

A l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal décide :

- D'accepter cet aménagement et la proposition de la Société AMEDIA pour un montant HT de 1012 soit 1214.40 €TTC
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document et effectuer toutes démarches pour mener à bien cette décision.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018

**Objet : Gestion du personnel - installation commission**

- Monsieur Le Maire propose au Conseil d'installer une commission chargée de gérer, organiser les informations en direction du personnel (Prélèvements à la source...), contrôler et mettre à jour le tableau des effectifs pour saisir le Comité Technique suite aux départs à la retraite de deux agents et également mettre à jour le RIFSEEP et attribution CIA selon délibération du 18 décembre 2017.

- La commission sera composée de :
- Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire, Jacques MESTRE 1<sup>er</sup> adjoint, Mesdames Sylvie BOUSTIE et Murielle GAYE et Monsieur Sébastien CHABENAT.

La séance est levée à 20H30.